



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211209-DE  
Reçu le 03/12/2021

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021  
Date d'affichage : le 02 décembre 2021  
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2021/12/09**

**Composition Commission COMMUNES URBAINES**

ZAC de Bourran  
12 rue de Bruxelles  
BP 3216  
12032 RODEZ cedex 9  
05 65 73 31 60  
sieda@sieda.net  
www.sieda.fr



*Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron*

**DELIBERATION N° 2021/12/09**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211209-DE  
Reçu le 03/12/2021

**Composition de la Commission COMMUNES URBAINES**

Conformément à l'article L5211-49-1 du CGCT, l'organe délibérant peut créer des comités consultatifs sur toutes les affaires relevant de sa compétence. Ces comités comprennent toutes les personnes désignées en raison de leur représentativité ou de leur compétence, par l'organe délibérant, sur proposition du président. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le président, et peuvent être consultés par le président sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués.

Après un vote, le Comité Syndical a élu, à l'unanimité, la commission COMMUNES URBAINES, comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID  
Monsieur Robert DIEUDE - Rapporteur  
Monsieur Bernard NAYRAL  
Monsieur Jean Pierre MASBOU

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Et Publication ou notification

Du 03/12/2021



Le Président du SIEDA

**Sébastien DAVID**